

**Sainte-Martine, le 12 mars 2019**

---

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Martine, tenue le 12 mars 2019 à 19 h 30 à la salle du conseil au 1, rue des Copains, Sainte-Martine, Québec, lieu désigné pour ladite assemblée sous la présidence de madame Maude Laberge, mairesse.

Sont présents :           Monsieur Normand Sauvé  
                                  Monsieur Dominic Garceau  
                                  Madame Carole Cardinal

Sont absents :            Monsieur Richard Laberge  
                                  Monsieur Jean-Denis Barbeau  
                                  Madame Mélanie Lefort

Madame Hélène Hamelin, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

### **Ouverture de la séance**

Le quorum ayant été constaté,

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau  
appuyé par monsieur Normand Sauvé  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la séance soit ouverte à 19 h 30.

**Adoptée**

### **2019-03-037 : Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Carole Cardinal  
appuyé par monsieur Normand Sauvé  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

**Adoptée**

### **2019-03-038 : Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2019**

**Attendu que** les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2019 et donnent dispense de lecture;

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Carole Cardinal  
appuyé par monsieur Normand Sauvé  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**D'approuver** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 février 2019.

**Adoptée**

Sainte-Martine, le 12 mars 2019

---

### Mot de la mairesse

Chers citoyens, chères citoyennes,

Bienvenue à cette séance du conseil du mois de mars.

Au début du mois, nous avons reçu une très bonne nouvelle. Vous vous souvenez des traverses piétonnières colorées que nous avons réalisées autour des écoles au début de l'automne? Elles ont été réalisées dans le cadre de la *campagne « Attention! Piétons »* piloté par la MRC.

Eh bien, ce projet est finaliste au Mérite Ovation municipale 2019 de l'Union des municipalités du Québec dans la catégorie Sécurité publique. Ce prix récompense les municipalités qui se sont distinguées de façon originale par leurs réalisations mises en place pour innover, un projet dans le but d'améliorer la qualité de vie de leurs citoyens et citoyennes.

Nous ne savons pas si nous allons gagner, mais peu importe : nous aurons un beau rayonnement pour notre campagne de sensibilisation sur les traverses piétonnières avec médiation culturelle! C'était la première fois que des municipalités locales, via leur MRC, un corps policier – dans le cas présent la Sûreté du Québec – et un conseil de la culture se mettaient ensemble pour réaliser un projet similaire. En travaillant ensemble, il est plus facile de mobiliser les ressources et l'impact est plus significatif au niveau médiatique. Et le résultat est très intéressant. C'est donc à refaire.

Un autre beau projet de médiation culturelle rayonne... sur la scène internationale cette fois! En effet, le plus récent film du cinéaste André Desrochers, *Les voisines... Messagères* a été sélectionné au prestigieux Festival International du film sur l'Art de Montréal (FIFA). Rappelons que ce documentaire met en lumière un processus de création d'un collectif de quatre artistes de la région qui se nomme *À la rencontre des voisines*. Le cinéaste a suivi les artistes du début à la fin et transmet en images les échanges enrichissants entre ces femmes à la créativité débordante. Vous vous souvenez sans doute de la belle sculpture inaugurée en septembre dernier au parc Léveillé? Cette magnifique œuvre de madame Louise Page, citoyenne de Sainte-Martine, se retrouve dans le film et en est une des vedettes. La projection au lieu le 29 mars prochain à 20 h 30 au Cinéplex Odéon Quartier latin à Montréal. Il y aura aussi des projections dans notre région sous peu.

Comme vous le verrez ce soir, nous adopterons une série de projet de règlements en lien avec la refonte des règlements d'urbanisme. Cet outil de planification établit les lignes directrices de l'organisation spatiale et physique du territoire martiniais en devenant le cadre de référence pour le développement de notre municipalité durant les prochaines années. Le 3 avril prochain, à 19 h, au centre communautaire Saint-Jean-Baptiste et Desjardins, vous êtes invité à une soirée de consultation à ce sujet. Nous prendrons le temps de vous expliquer les modifications que nous souhaitons apporter au plan d'urbanisme précédant, qui datait de 2002. Ce sera le moment de vous exprimer sur le sujet. Il est également possible de consulter les projets de règlements et les plans qui s'y rattachent à l'hôtel de ville durant les heures d'ouverture.

Dans quelques jours débiteront les inscriptions pour le camp de jour estival, soit du 18 mars au 12 avril. Consultez les détails concernant ce service et réservez votre place en vous rendant sur notre site Internet sous la section *Loisirs et culture / camp de jour*. Vous pouvez également effectuer les inscriptions au bureau de l'hôtel de ville. Le camp de jour se tiendra du 25 juin au 16 août.

Sainte-Martine, le 12 mars 2019

---

### Période de questions

**Madame Candau**

- Mentionne que le stationnement de l'église est très glissant.
- Mentionne que la patinoire a été déneigée avant les bornes-fontaines.
- Demande si l'entreprise *Les Aliments Dare Limitée* est le seul payeur pour le règlement refinancé à la dernière séance du conseil.

Réponse : Oui.

**Monsieur Desparois**

- Informe qu'il est dangereux de tourner quand il y a 2 à 3 véhicules de stationner sur la rue de la Station. Il a failli blesser quelqu'un qui travaillait sous son véhicule.
- Il y a de la vitesse sur la rue de la Station, peut-on installer des dos d'ânes ou envisager d'autres solutions ?

Réponse : Ce sera analysé à l'interne. Nous allons discuter avec notre parrain de la Sûreté du Québec de cette situation.

- Demande pourquoi le tournage à droite est interdit sur la route 138.

Réponse : Nous allons vérifier.

- Informe que les pancartes de vitesse sur le chemin du Grand-Marais et le rang Saint-Georges sont arrachées.

Réponse : Nous ferons le nécessaire.

- Demande s'il est possible d'agrandir les pancartes aux entrées du Pont Noir sur la rue Du Pont pour que la signalisation de « Cédez le passage » soit respectée.

### 2019-03-039 : Octroi de contrat – Vidange, déshydratation et disposition des boues des étangs aérés de l'usine de traitement de Sainte-Martine – Appel d'offres public sur SEAO numéro 2019-02-002

**Attendu que** la Municipalité de Sainte-Martine doit procéder à la vidange, la déshydratation et la disposition des boues de ses étangs aérés dont la quantité estimée est de 280 tonnes métriques sèches;

**Attendu qu'un** appel d'offres public a été lancé sur SEAO le 26 février 2019 en vue de l'octroi du contrat;

**Attendu que** la Municipalité a déjà réservée une somme de 125 000 \$ à même le surplus pour financer ce projet;

**Attendu que** la Municipalité a reçu les soumissions suivantes:

Sainte-Martine, le 12 mars 2019

Soumissionnaires	Prix avant taxes	Prix taxes incluses
Simetech Environnement Inc.	226 527 \$	260 449,41 \$
Revolution Environmental Solutions LP (Terrapure)	247 100 \$	284 103,23 \$
Excent Environnement Inc.	302 400 \$	347 684,40 \$

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Normand Sauv   
appuy  par monsieur Dominic Garceau  
**et r solu   l'unanimit  des membres pr sents**

D'octroyer   l'entreprise Simetech Environnement Inc., plus bas soumissionnaire conforme de l'appel d'offres public sur SEAO num ro 2019-02-002 en consid rant l'option de transport et revalorisation plut t que l'option de transport et disposition, un contrat pour la vidange, la d shydratation et la disposition des boues des  tangs a r s de l'usine de traitement de Sainte-Martine pour un montant approximatif de 226 527 \$, plus les taxes applicables.

D'affecter la diff rence de 115 000 \$   m me le surplus libre

D'imputer la somme de 240 000 \$ au poste budg taire « 02-414-00-499 ».

*La directrice g n rale et secr taire-tr sori re mentionne que la Municipalit  dispose des cr dits suffisants pour assumer cette d pense.*

**Adopt e**

#### **2019-03-040 : Octroi de contrat – Syst me automatis  de messagerie**

**Attendu que** le *R glement sur les proc dures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour prot ger la s curit  des personnes et des biens en cas de sinistre* entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

**Attendu que** d s l'entr e en vigueur du R glement, l'ensemble des municipalit s locales vis es devront  tre en mesure d'appliquer sur leur territoire les proc dures d'alerte et de mobilisation;

**Attendu que** la Municipalit  doit se doter d'un logiciel de notification de masse afin d'envoyer, entre autres, des alertes, des avis et de l'information aux citoyens de mani re cibl e, efficace et rapide;

**En cons quence,**

Il est propos  par monsieur Dominic Garceau  
appuy  par madame Carole Cardinal  
**et r solu   l'unanimit  des membres pr sents**

D'octroyer   l'entreprise Omnivigil Solutions, un contrat pour la mise en place d'un syst me automatis  de messagerie, pour un montant approximatif de 4 006,72 \$ plus les taxes applicables, comprenant les frais initiaux et les frais mensuels pour l'ann e 2019, ainsi qu'un montant approximatif de 2 659,32 \$, plus les taxes applicables, comprenant les frais mensuels pour l'ann e 2020.

D'autoriser madame H l ne Hamelin, directrice g n rale et secr taire-tr sori re,   signer la convention de services, pour et au nom de la Municipalit .

D'imputer cette d pense au poste budg taire « 02-230-00-330 ».

Sainte-Martine, le 12 mars 2019

---

*La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour assumer cette dépense.*

**Adoptée**

**2019-03-041 : Autorisation de passage du Grand Prix cycliste de Sainte-Martine 2019**

**Attendu que** la 14<sup>e</sup> édition du Grand Prix cycliste de Sainte-Martine se tiendra le 20 avril prochain;

**Attendu que** le Grand Prix cycliste, qui est de niveau provincial, est réputé, reconnu et important dans le milieu cycliste et attire des centaines de participants sans compter les spectateurs;

**Attendu que** cette course cycliste a un rayonnement important pour la Municipalité et apporte des retombées économiques;

**Attendu qu'il** est important que cet événement ne cause pas de préjudices aux résidents de la Municipalité;

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Carole Cardinal  
appuyé par monsieur Normand Sauvé  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**D'autoriser** le passage des participants du Grand Prix cycliste sur les routes de la Municipalité de Sainte-Martine, dans le cadre de la 14<sup>e</sup> édition prévue pour le 20 avril 2019.

**De demander** aux organisateurs du Grand Prix cycliste de Sainte-Martine de prendre les mesures nécessaires pour la mise en place d'une logistique de course adéquate et efficace.

**Adoptée**

**2019-03-042 : Autorisation de passage du Cyclo-défi Enbridge contre le cancer**

**Attendu qu'une** sortie printanière se tiendra le 1<sup>er</sup> juin prochain pour la 11<sup>e</sup> édition du Cyclo-défi Enbridge contre le cancer;

**Attendu que** le Cyclo-défi Enbridge contre le cancer prévoit emprunter le chemin du Grand-Marais, le chemin de la Beauce et le rang Roy;

**Attendu qu'il** est important que cet événement ne cause pas de préjudices aux résidents de la Municipalité;

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Carole Cardinal  
appuyé par monsieur Dominic Garceau  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**D'autoriser** le passage des participants du Cyclo-défi Enbridge contre le cancer sur les routes de la Municipalité de Sainte-Martine, pour leur sortie printanière prévue pour le 1<sup>er</sup> juin 2019.

Sainte-Martine, le 12 mars 2019

---

De demander aux organisateurs du Cyclo-défi Enbridge contre le cancer de prendre les mesures nécessaires pour la mise en place d'une logistique de course adéquate et efficace.

Adoptée

**2019-03-043 : Appui à la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands pour l'obtention du programme menant au diplôme d'études professionnelles en Opération d'équipements de production**

**Attendu** le besoin des industries de la région d'avoir des opératrices et des opérateurs d'équipements de production compétents et formés à la fine pointe des dernières technologies;

**Attendu que** le programme Opération d'équipements de production se retrouve parmi les programmes visés dont l'offre est jugée insuffisante en Montérégie;

**Attendu que** le programme Opération d'équipements de production répond à plusieurs secteurs d'activités spécifiques tels que chimique, plastique, agroalimentaire et métallurgie;

**Attendu que** ces différents secteurs d'activités sont actifs et en expansion dans les MRC du Haut-Saint-Laurent et de Beauharnois-Salaberry;

**Attendu que** ces différents secteurs d'activités s'inscrivent dans les axes de développement identifiés par le Centre local de développement lors de la planification stratégique du développement de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

**Attendu** la proximité du centre de formation professionnelle de la Pointe-du-Lac permettant d'offrir un modèle travail-études pour bonifier la formation et assurer une relève qualifiée en Montérégie-Ouest;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé  
appuyé par monsieur Dominic Garceau  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la Municipalité de Sainte-Martine appuie la demande de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands afin d'obtenir l'autorisation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'offrir le programme Opération d'équipements de production pour répondre aux besoins de la région.

Adoptée

**2019-03-044 : Entente entre la Municipalité de Sainte-Martine et le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest (« CISSMO ») pour le partage des frais d'inscription du camp de jour au profit des familles défavorisées**

**Attendu que** la Municipalité de Sainte-Martine désire réitérer l'entente avec le CISSMO pour le partage des frais du camp de jour 2019 au profit des familles défavorisées;

Sainte-Martine, le 12 mars 2019

---

**Attendu que** les familles défavorisées devront déboursier, lors de l'inscription au camp de jour, une contribution dont le montant sera fixé par le CISSSMO;

**Attendu que** le CISSSMO débourse 50 % de la différence entre le coût réel d'inscription et le montant défrayé par les familles défavorisées;

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Carole Cardinal  
appuyé par monsieur Normand Sauvé  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**De** subventionner l'autre 50 % de la différence entre le coût réel d'inscription et le montant défrayé par les familles défavorisées.

**Que** cette dépense soit imputée au poste budgétaire « 02-701-90-971 ».

*La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour assumer cette dépense.*

**Adoptée**

#### **2019-03-045 : Contributions financières aux organismes**

**Attendu que** la Municipalité a adopté la résolution numéro 2017-06-123 : Adoption des Orientations transitoires 2017 concernant le soutien financier municipal;

**Attendu que** la Municipalité a reçu plusieurs demandes de subvention, dont les suivantes qui répondent aux orientations;

<b>Organismes</b>	<b>Événements</b>	<b>Montant de la subvention</b>
CPA Sainte-Martine	Inscription patinage artistique – saison 2018-2019	7 947,50 \$
CPA Sainte-Martine	Spectacle de fin de saison	250 \$
	<b>Total :</b>	<b>8 197,50 \$</b>

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau  
appuyé par monsieur Normand Sauvé  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la Municipalité de Sainte-Martine octroie une contribution financière aux organismes tels que décrits précédemment.

**Que** ces dépenses soient imputées au poste budgétaire « 02-701-90-971 ».

*La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour assumer cette dépense.*

**Adoptée**

**Avis de motion** est donné par madame Maude Laberge, mairesse, à l'effet que sera adopté ultérieurement le Règlement numéro 2019-347 constituant le Comité consultatif d'urbanisme et dépôt du projet de règlement.

Sainte-Martine, le 12 mars 2019

---

**2019-03-046 : Adoption du Règlement numéro 2019-339 modifiant le Règlement numéro 2017-305 relatif à la constitution du service de sécurité incendie de la Municipalité de Sainte-Martine**

**Attendu que** la Municipalité de Sainte-Martine désire modifier la réglementation relative à la constitution du service de sécurité incendie de la Municipalité de Sainte-Martine afin de tenir compte des nouvelles dispositions de la *Loi sur les normes du travail*;

**Attendu que** l'avis de motion et le projet du présent règlement ont respectivement été donné et déposé lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le 12 février 2019;

**Attendu qu'**une copie du Règlement numéro 2019-339 a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours ouvrables avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

**Attendu que** tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Carole Cardinal  
appuyé par monsieur Normand Sauvé  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la Municipalité de Sainte-Martine adopte le Règlement numéro 2019-339 modifiant le Règlement numéro 2017-305 relatif à la constitution du service de sécurité incendie de la Municipalité de Sainte-Martine.

**Adoptée**

**2019-03-047 : Adoption du Règlement numéro 2019-340 modifiant le Règlement numéro 2012-212 constituant un REER collectif pour les employé(e)s de la Municipalité de Sainte-Martine**

**Attendu que** la Municipalité de Sainte-Martine désire modifier la réglementation relative à la constitution d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) collectif pour les employé(e)s de la Municipalité de Sainte-Martine;

**Attendu que** l'avis de motion et le projet du présent règlement ont respectivement été donné et déposé lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le 12 février 2019;

**Attendu qu'**une copie du Règlement numéro 2019-340 a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours ouvrables avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

**Attendu que** tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Carole Cardinal  
appuyé par monsieur Dominic Garceau  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**



Sainte-Martine, le 12 mars 2019

---

**Que** la Municipalité de Sainte-Martine adopte le Règlement numéro 2019-340 modifiant le Règlement numéro 2012-212 constituant un REER collectif pour les employé(e)s de la Municipalité de Sainte-Martine.

**Adoptée**

Avis de motion est donné par madame Maude Laberge, mairesse, à l'effet que sera adopté ultérieurement le Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 2019-341.

**2019-03-048 : Adoption du projet de Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 2019-341**

**Attendu** la démarche amorcée au printemps 2016 par la Municipalité de Sainte-Martine concernant la refonte du Plan d'urbanisme et de ses règlements;

**Attendu que** les citoyens et les groupes d'intérêts auront jusqu'au 17 avril 2019 pour déposer des mémoires et des commentaires avant l'adoption de ce règlement;

**Attendu qu'**une assemblée publique de consultation en lien avec ce projet de règlement aura lieu le 3 avril 2019;

**Attendu qu'**un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2019;

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Carole Cardinal  
appuyé par monsieur Normand Sauvé  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la Municipalité de Sainte-Martine adopte le projet de Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 2019-341.

**Adoptée**

Avis de motion est donné par madame Maude Laberge, mairesse, à l'effet que sera adopté ultérieurement le Règlement de zonage numéro 2019-342.

**2019-03-049 : Adoption du projet de Règlement de zonage numéro 2019-342**

**Attendu** la démarche amorcée au printemps 2016 par la Municipalité de Sainte-Martine concernant la refonte du Plan d'urbanisme et de ses règlements;

**Attendu que** les citoyens et les groupes d'intérêts auront jusqu'au 17 avril 2019 pour déposer des mémoires et des commentaires avant l'adoption de ce règlement;

**Attendu qu'**une assemblée publique de consultation en lien avec ce projet de règlement aura lieu le 3 avril 2019;

**Attendu qu'**un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2019;

Sainte-Martine, le 12 mars 2019

---

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Carole Cardinal  
appuyé par monsieur Dominic Garceau  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la Municipalité de Sainte-Martine adopte le projet de Règlement de zonage numéro 2019-342.

**Adoptée**

**Avis de motion** est donné par madame Maude Laberge, mairesse, à l'effet que sera adopté ultérieurement le Règlement de lotissement numéro 2019-343.

**2019-03-050 : Adoption du projet de Règlement de lotissement numéro 2019-343**

**Attendu** la démarche amorcée au printemps 2016 par la Municipalité de Sainte-Martine concernant la refonte du Plan d'urbanisme et de ses règlements;

**Attendu que** les citoyens et les groupes d'intérêts auront jusqu'au 17 avril 2019 pour déposer des mémoires et des commentaires avant l'adoption de ce règlement;

**Attendu qu'**une assemblée publique de consultation en lien avec ce projet de règlement aura lieu le 3 avril 2019;

**Attendu qu'**un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2019;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé  
appuyé par madame Carole Cardinal  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la Municipalité de Sainte-Martine adopte le projet de Règlement de lotissement numéro 2019-343.

**Adoptée**

**Avis de motion** est donné par madame Maude Laberge, mairesse, à l'effet que sera adopté ultérieurement le Règlement de construction numéro 2019-344.

**2019-03-051 : Adoption du projet de Règlement de construction numéro 2019-344**

**Attendu** la démarche amorcée au printemps 2016 par la Municipalité de Sainte-Martine concernant la refonte du Plan d'urbanisme et de ses règlements;

**Attendu que** les citoyens et les groupes d'intérêts auront jusqu'au 17 avril 2019 pour déposer des mémoires et des commentaires avant l'adoption de ce règlement;

**Attendu qu'**une assemblée publique de consultation en lien avec ce projet de règlement aura lieu le 3 avril 2019;

Sainte-Martine, le 12 mars 2019

---

**Attendu qu'**un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2019;

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Carole Cardinal  
appuyé par monsieur Dominic Garceau  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la Municipalité de Sainte-Martine adopte le projet de Règlement de construction numéro 2019-344.

**Adoptée**

**Avis de motion** est donné par madame Maude Laberge, mairesse, à l'effet que sera adopté ultérieurement le Règlement sur les permis et certificats numéro 2019-345.

**2019-03-052 : Adoption du projet de Règlement sur les permis et certificats numéro 2019-345**

**Attendu** la démarche amorcée au printemps 2016 par la Municipalité de Sainte-Martine concernant la refonte du Plan d'urbanisme et de ses règlements;

**Attendu que** les citoyens et les groupes d'intérêts auront jusqu'au 17 avril 2019 pour déposer des mémoires et des commentaires avant l'adoption de ce règlement;

**Attendu qu'**une assemblée publique de consultation en lien avec ce projet de règlement aura lieu le 3 avril 2019;

**Attendu qu'**un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2019;

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Carole Cardinal  
appuyé par monsieur Normand Sauvé  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la Municipalité de Sainte-Martine adopte le projet de Règlement sur les permis et certificats numéro 2019-345.

**Adoptée**

**Avis de motion** est donné par madame Maude Laberge, mairesse, à l'effet que sera adopté ultérieurement le Règlement sur les dérogations mineures numéro 2019-346.

**2019-03-053 : Adoption du projet de Règlement sur les dérogations mineures numéro 2019-346**

**Attendu** la démarche amorcée au printemps 2016 par la Municipalité de Sainte-Martine concernant la refonte du Plan d'urbanisme et de ses règlements;

**Sainte-Martine, le 12 mars 2019**

---

**Attendu que** les citoyens et les groupes d'intérêts auront jusqu'au 17 avril 2019 pour déposer des mémoires et des commentaires avant l'adoption de ce règlement;

**Attendu qu'**une assemblée publique de consultation en lien avec ce projet de règlement aura lieu le 3 avril 2019;

**Attendu qu'**un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2019;

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Carole Cardinal  
appuyé par monsieur Dominic Garceau  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la Municipalité de Sainte-Martine adopte le projet de Règlement sur les dérogations mineures numéro 2019-346.

**Adoptée**

**2019-03-054 : Appui à une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – 125, chemin de la Beauce**

**Attendu** les documents déposés par monsieur Claude Leduc, propriétaire;

**Attendu que** le projet consiste en l'aliénation d'une superficie approximative de 1.004 ha, sur le lot 165-P, afin de construire une nouvelle résidence pour son fils;

**Attendu que** le projet n'aura aucun impact négatif :

- sur le potentiel et les possibilités d'utilisation agricole du lot visé;
- sur les activités agricoles existantes et leur développement ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;
- au niveau des distances séparatrices (établissements de production animale);
- sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole touchée;
- sur les ressources eau et sol sur le territoire de la Municipalité et dans la région;
- sur la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture;

**Attendu que** les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'autoriser la demande telle que présentée;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé  
appuyé par monsieur Dominic Garceau  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la Municipalité appuie la demande d'autorisation telle que présentée afin de permettre l'aliénation d'une superficie approximative de 1.004 ha, sur le lot 165-P appartenant à monsieur Claude Leduc, afin d'y construire une nouvelle résidence.

**Adoptée**

Sainte-Martine, le 12 mars 2019

---

**2019-03-055 : Demande de P.I.I.A. – 123-125, rue Saint-Joseph**

**Attendu** la demande déposée par madame Julie Désilets, propriétaire;

**Attendu que** la demande vise à autoriser le remplacement du revêtement extérieur sur la façade et la véranda du bâtiment, suite à des dommages causés par une automobile;

**Attendu que** le matériau proposé est identique à l'existant, soit du déclin d'aluminium;

**Attendu que** les couleurs proposées diffèrent de l'existant, soit du gris pour la façade et la véranda et du brun (noyer) pour le balcon fermé situé au 2<sup>e</sup> étage;

**Attendu que** ces couleurs ne respectent pas l'article 24.1 du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2002-48, car elles ne mettent pas en valeur les caractéristiques propres à l'architecture du bâtiment;

**Attendu que** les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal de reporter la décision sur cette demande ;

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Carole Cardinal  
appuyé par monsieur Dominic Garceau  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

D'autoriser la demande de P.I.I.A. consistant au remplacement du revêtement extérieur sur la façade et la véranda du bâtiment situé au 123-125, rue Saint-Joseph conditionnellement à ce que le requérant choisisse une seule couleur pour son choix de revêtement afin de respecter l'aspect visuel du bâtiment et afin de s'harmoniser avec les bâtiments environnants.

**Adoptée**

**2019-03-056 : Demande de P.I.I.A. – 5, rue Ronaldo-Bélanger**

**Attendu** la demande déposée par madame Marjolaine Gauthier, représentante de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands;

**Attendu que** la demande vise à autoriser la réfection du revêtement de la façade de l'école Sainte-Martine;

**Attendu qu'**un agrandissement de l'école a été autorisé par le conseil municipal en 2017 (résolution numéro 2017-09-202) et que les matériaux proposés sont identiques à ceux déjà installés sur le nouveau pavillon;

**Attendu que** la brique rouge sera remplacée par de la brique grise sur la façade;

**Attendu que** le revêtement de la section gauche du pavillon et les parements sous les fenêtres seront remplacés par des panneaux en fibrociment de couleur blanche;

**Attendu que** les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'autoriser la demande telle que présentée, en adressant la condition suivante :

Sainte-Martine, le 12 mars 2019

---

-Afin de s'agencer avec le reste du bâtiment, le matériau de la section gauche du pavillon devra être en brique grise plutôt qu'en fibrociment de couleur blanche;

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Carole Cardinal  
appuyé par monsieur Normand Sauvé  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

D'autoriser la demande de P.I.I.A. consistant en la réfection du revêtement de la façade de l'école Sainte-Martine située au 5, rue Ronaldo-Bélanger, telle que présentée au comité consultatif d'urbanisme.

**Adoptée**

**2019-03-057 : Demande de P.I.I.A. – 2A, chemin de la Beauce**

**Attendu** la demande déposée par monsieur Yanik Tremblay, propriétaire;

**Attendu que** la demande vise à autoriser la construction d'un bâtiment multifamilial de 2 étages abritant 4 logements sur le lot 171-21-2 PTIE;

**Attendu qu'**une demande de dérogation mineure a préalablement été approuvée pour le lot 171-21-2 PTIE (résolution numéro 2007-07-198) afin d'autoriser un frontage de 24 mètres au lieu de 25 mètres tel que prescrit au Règlement de zonage numéro 2002-45;

**Attendu que** les revêtements extérieurs seront en brique, en déclin de fibrociment et en pierre;

**Attendu que** le bâtiment s'harmonise avec les bâtiments voisins et le paysage;

**Attendu que** la conception architecturale et l'implantation du bâtiment respectent les objectifs et critères d'évaluation du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2002-48;

**Attendu que** les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'autoriser la demande telle que présentée;

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Carole Cardinal  
appuyé par monsieur Normand Sauvé  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

D'autoriser la demande de P.I.I.A. consistant en la construction d'un bâtiment multifamilial de 2 étages abritant 4 logements au 2A, chemin de la Beauce (lot 171-21-2 PTIE).

**Adoptée**

**2019-03-058 : Demande de P.I.I.A. – 263-265, rue Saint-Joseph**

**Attendu** la demande déposée par madame Christine Laberge, propriétaire;

Sainte-Martine, le 12 mars 2019

---

**Attendu que** la demande vise à autoriser l'installation d'une enseigne pour le commerce *L'atelier beauté* et d'une enseigne pour le bureau de *Claire Isabelle, députée de Huntingdon*;

**Attendu que** les matériaux proposés respectent les objectifs et critères d'évaluation du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2002-48;

**Attendu que** les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'autoriser la demande telle que présentée, en adressant la condition suivante :

-La couleur proposée pour l'enseigne du bureau de Claire Isabelle, députée de Huntingdon, devrait s'agencer avec les autres enseignes du bâtiment, soit une couleur plus neutre;

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Carole Cardinal  
appuyé par monsieur Dominic Garceau  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

D'autoriser la demande de P.I.I.A. consistant en l'installation d'enseignes au 263-265, rue Saint-Joseph, à savoir :

- 1- une enseigne pour le commerce *L'atelier beauté*;
- 2- une enseigne pour le bureau de *Claire Isabelle, députée de Huntingdon*, conditionnellement à ce que cette enseigne s'agence avec les autres enseignes du bâtiment, en ayant une couleur plus neutre.

**Adoptée**

#### **2019-03-059 : Dépôt du rapport des déboursés – février 2019**

Conformément aux articles 176.5 et 961.1 du *Code municipal du Québec* et à l'article 19 du Règlement numéro 2017-302 sur la délégation de pouvoirs, la secrétaire-trésorière dépose au conseil municipal le rapport des déboursés effectués et autorisés en vertu dudit Règlement pour le mois de février 2019, pour un total de 391 871,18 \$.

#### **La minute des conseillers**

##### **Carole Cardinal**

- Il y aura une soirée spéciale pour la consultation du Plan d'urbanisme et les règlements d'urbanisme le 3 avril, super travail de l'administration, de la MRC de Beauharnois-Salaberry et des membres du CCU.
- Spectacle de patinage les 6 et 7 avril à l'aréna.

##### **Normand Sauvé**

- Pour les citoyens habitant le long des cours d'eaux, soyez vigilants à une crue des eaux.

Sainte-Martine, le 12 mars 2019

---

Période de questions

**Monsieur Laberge**

- Demande si les cartes sont accessibles pour le règlement de zonage.

Réponse : Probablement, nous allons vérifier. Ce sera plus facile de les intégrer sur notre nouvelle plate-forme.

Levée de la séance

Il est proposé par madame Carole Cardinal  
appuyé par monsieur Dominic Garceau  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la séance soit levée à 20 h 10.

---

Maude Laberge  
Mairesse

---

Hélène Hamelin  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière